

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°11 (Arrêté de promulgation du 13 août 1935.)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 août 1935

Numéro JO
n° 465 du 31/08/1935

Date du numéro
31 août 1935

VISAS

Le chef de bataillon DE JONQUIÈRES, charge de l'expédition des affaires courantes de la colonie, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° » octobre 1914, réglant le exécutoires

Vu le décret du 29 juillet 1935, portant application dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat du décret du 16 juillet 1935 supprimant des indemnités de logement pour les ménages de fonctionnaires, inséré au Journal officiel de la République française du 23 juillet 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1%. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 juillet 1935 susvisé, portant application, dans les colonies, Pays de protectorat et territoires sous mandat, du décret du 16 juillet 1935 supprimant des indemnités de logement pour les ménages de fonctionnaires, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE JONQUIÈRES,